
Extraction GPEEC au format XML

Introduction

L'outil d'extraction GPEEC permet de récupérer diverses informations du contenu de la base de données du logiciel CIVIL NET RH et de les éditer au format « XML ». Après chaque édition un compte rendu d'extraction est édité au format « pdf » et contient toutes les erreurs rencontrées lors de cette extraction. Ces informations sont extraites de deux façons différentes en fonction des données :

La première est l'extraction directe des données et la recopie de celles-ci dans le fichier XML.

La deuxième permet la mise en place de codifications personnalisées, avec l'utilisation de tables de correspondances pour certaines données spécifiques, qui seront détaillées plus bas. Ces tables seront donc à remplir par l'utilisateur.

Cet outil a été développé sur la base du cahier des charges « Application GPEEC » version 1.01 (version du 27/03/2006), il se présente sous la forme d'un module annexé à la carrière dans l'application CIVIL NET RH.

Les caractéristiques de cet outil sont les suivants :

- Le fichier XML est du type 3 : Fichier (entrant vers l'infocentre_CDG_GPEEC) contenant les données 'Collectivités' et 'Agents'.
- Le fichier ne contient aucune nomenclature propre, ce qui contraint de remplir des correspondances vers la nomenclature de référence.

I - Utilisation

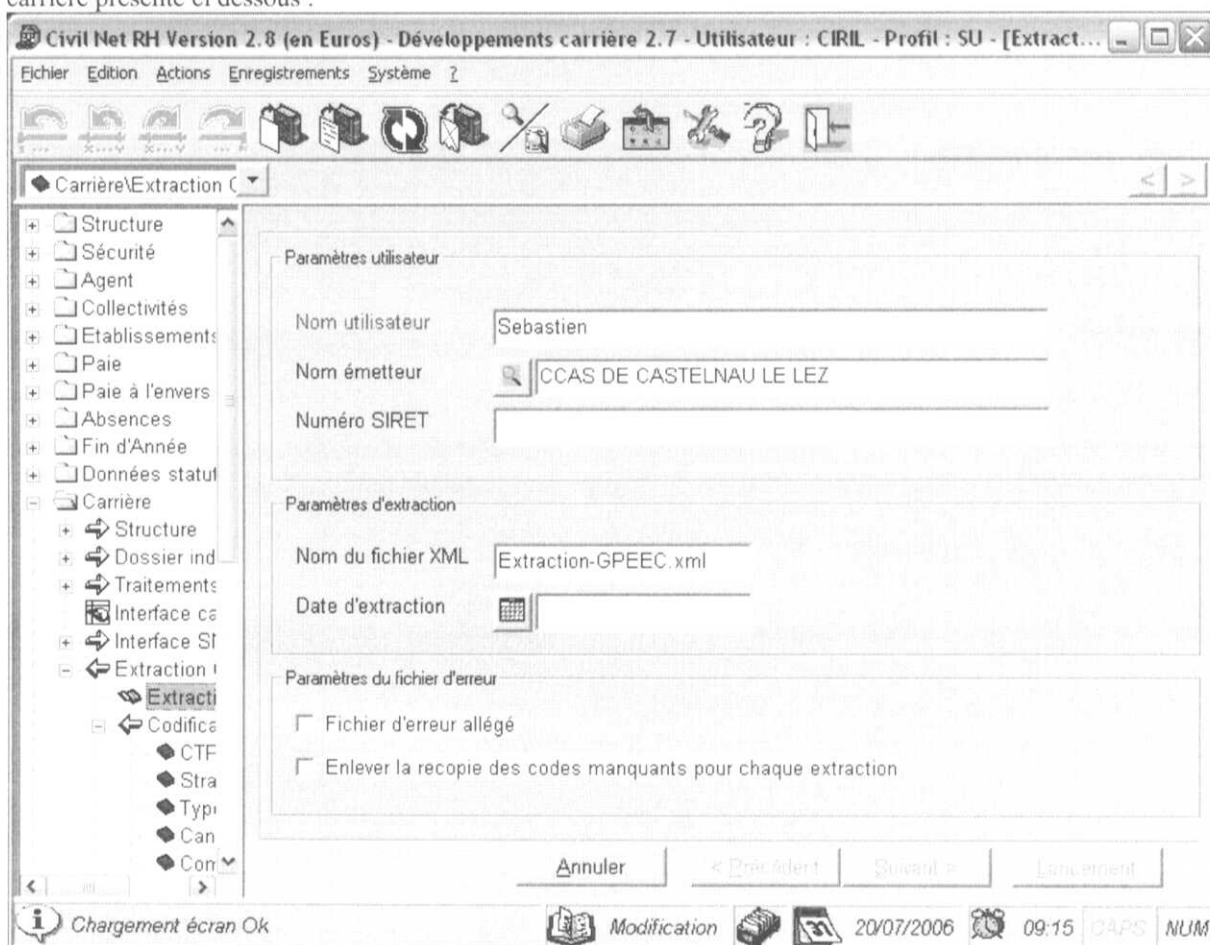
Une extraction sera composée de trois phases :

- Première phase : lancement de l'extraction. Lors de cette phase le logiciel va remplir les codes et libellés inconnus dans les tables de correspondances et éditer un fichier d'erreur contenant le résultat de l'extraction. Plusieurs erreurs sont possibles :
 - Nouveau Code inséré
 - Absence de correspondance pour un code d'une table de correspondance
 - Champ obligatoire mais non renseigné dans la base de données
- Deuxième phase : correction des erreurs détectées dans le compte rendu par l'utilisateur, par exemple en remplissant les champs vides des tables de correspondances nécessaires à l'extraction des données.
- Troisième phase : nouveau lancement de l'extraction et récupération du fichier XML.

Ces trois phases sont présentes dans le cas où l'on lancerait l'extraction pour la première fois ou s'il y a eu des modifications dans la base de données. Dans le cas contraire l'extraction se déroule en une phase avec un lancement simple de l'extraction.

II - Lancement de l'extraction

Le lancement de l'extraction se fait à partir de l'écran « Extraction » contenu dans le menu « GPEEC » de carrière présenté ci dessous :

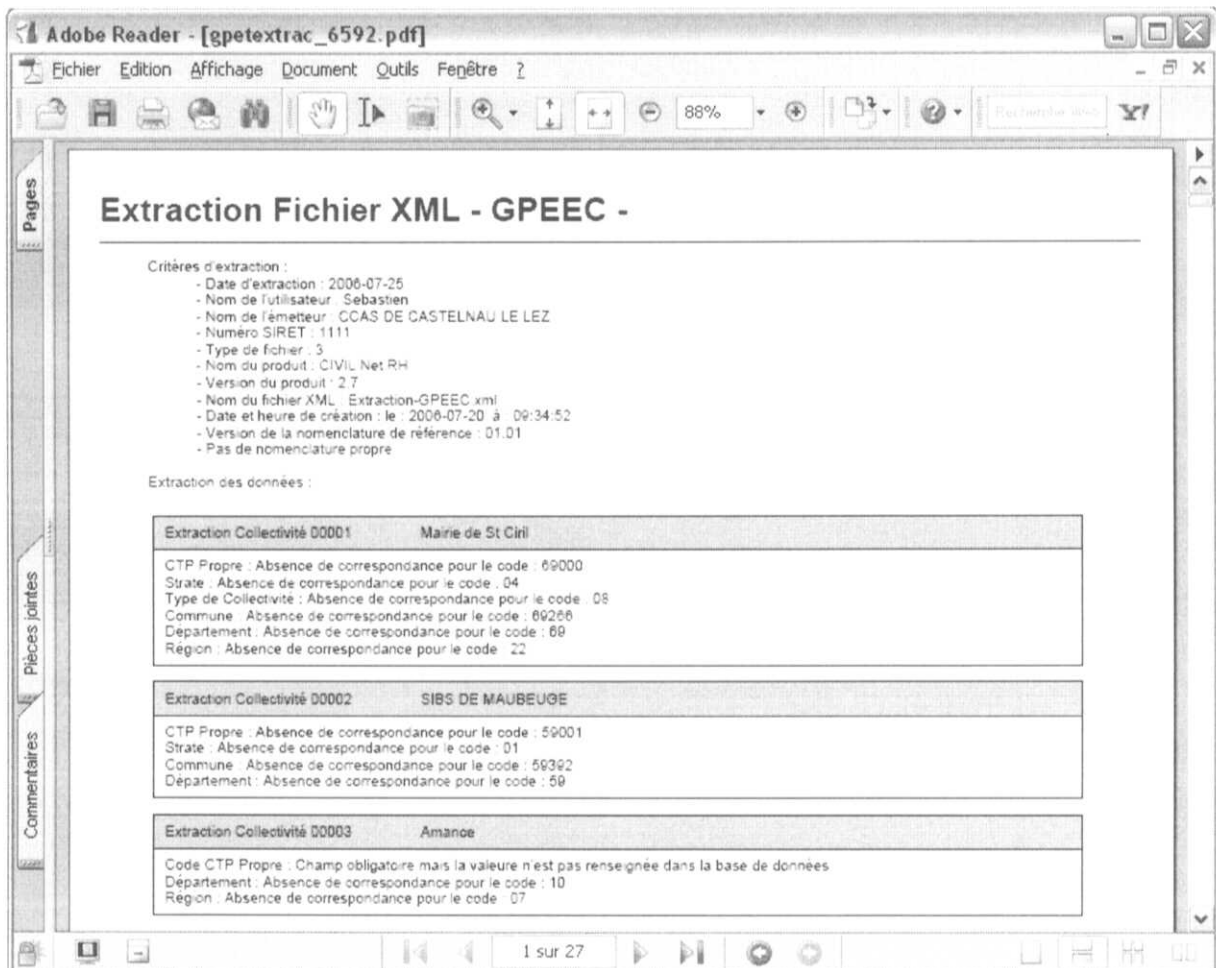


Avant de pouvoir lancer l'extraction il est nécessaire de remplir les trois cadres d'informations suivants :

- Paramètres utilisateur :
 - Nom utilisateur
 - Nom émetteur : utilisation de l'assistant permettant de sélectionner une collectivité présente dans la base de données
 - Numéro Siret : ce champ est automatiquement rempli par le code Siret de la collectivité sélectionnée au champ précédent à condition que ce numéro soit renseigné dans la base de données. Dans le cas contraire il est nécessaire de le rentrer manuellement.
- Paramètres d'extraction :
 - Nom du fichier XML : le nom du fichier doit se terminer par l'extension « .xml » et ne pas contenir de caractères spéciaux comme « \ / * ? < > »
 - Date d'extraction : utilisation de l'assistant permettant de choisir la date sur un calendrier.
- Paramètres du fichier d'erreur :
 - Fichier d'erreur allégé : option permettant, si elle est cochée, de ne pas afficher dans le fichier d'erreurs les extractions n'ayant pas rencontré de problème.
 - Enlever la recopie des codes manquants à chaque extraction : option permettant si elle est cochée de ne pas réafficher un code ayant déjà été marqué comme absent dans une extraction précédente.

III - Le fichier d'erreur

Le fichier d'erreur recense les erreurs qui se sont produites lors de l'extraction d'une collectivité ou d'un agent. Il permet également de vérifier les paramètres utilisés.



Adobe Reader - [gpetextrac_6592.pdf]

Fichier Edition Affichage Document Outils Fenêtre ?

Pages

Extraction Fichier XML - GPEEC -

Critères d'extraction :

- Date d'extraction : 2006-07-25
- Nom de l'utilisateur : Sebastien
- Nom de l'émetteur : CCAS DE CASTELNAU LE LEZ
- Numéro SIRET : 1111
- Type de fichier : 3
- Nom du produit : CIVIL Net RH
- Version du produit : 2.7
- Nom du fichier XML : Extraction-GPEEC.xml
- Date et heure de création : le : 2006-07-20 à : 09:34:52
- Version de la nomenclature de référence : 01.01
- Pas de nomenclature propre

Extraction des données :

Extraction Collectivité 00001	Mairie de St Ciril
CTP Propre : Absence de correspondance pour le code : 69000	
Strate : Absence de correspondance pour le code : 04	
Type de Collectivité : Absence de correspondance pour le code : 08	
Commune : Absence de correspondance pour le code : 69268	
Département : Absence de correspondance pour le code : 69	
Région : Absence de correspondance pour le code : 22	

Extraction Collectivité 00002	SIBS DE MAUBEUGE
CTP Propre : Absence de correspondance pour le code : 59001	
Strate : Absence de correspondance pour le code : 01	
Commune : Absence de correspondance pour le code : 59392	
Département : Absence de correspondance pour le code : 59	

Extraction Collectivité 00003	Amanoe
Code CTP Propre : Champ obligatoire mais la valeur n'est pas renseignée dans la base de données	
Département : Absence de correspondance pour le code : 10	
Région : Absence de correspondance pour le code : 07	

1 sur 27

Commentaires

Il y a plusieurs types d'erreurs :

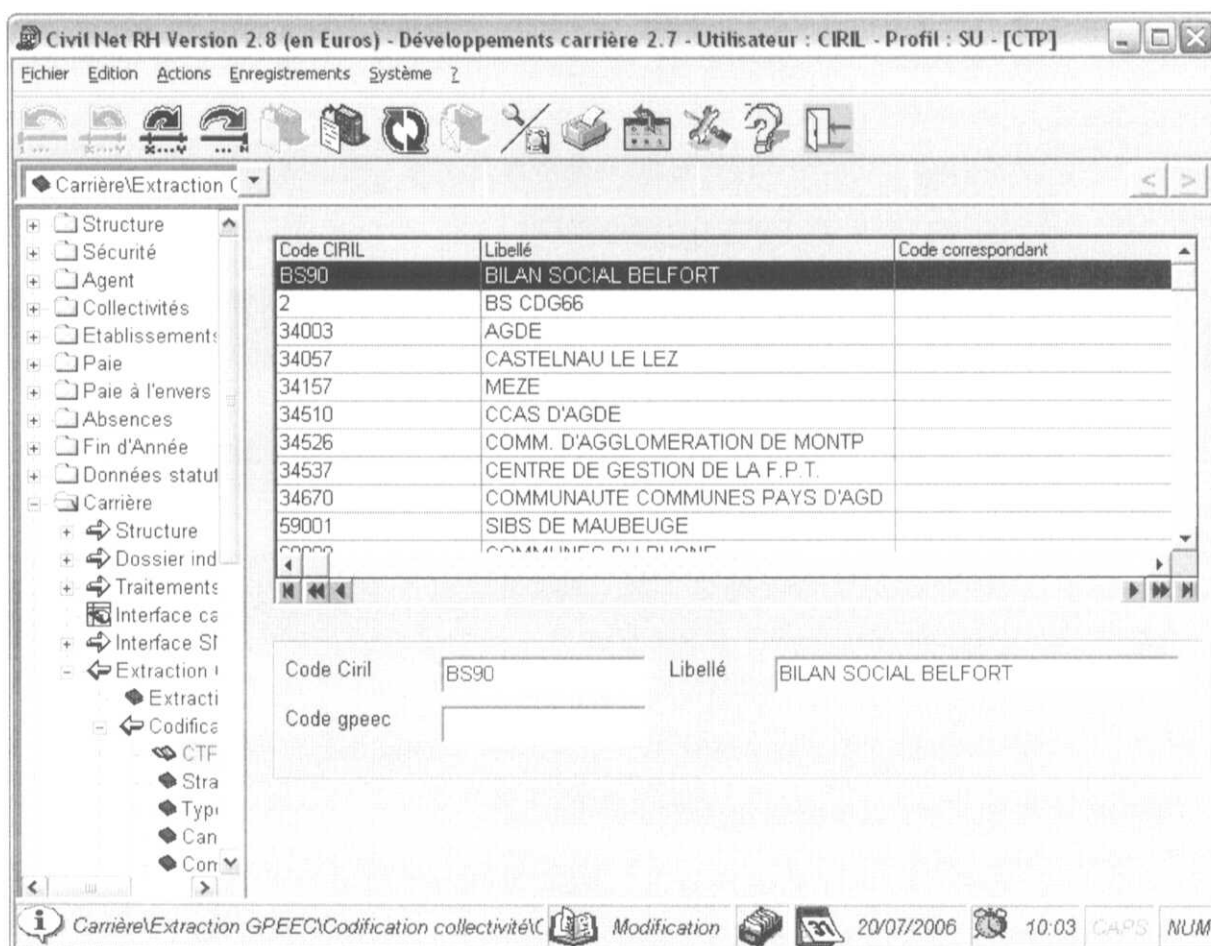
- Champ obligatoire mais la valeur n'est pas renseignée dans la base de données.
Pour corriger cette erreur il est nécessaire de remplir dans la base de données le champ en question.
- Absence de correspondance pour le code : pour corriger cette erreur il est nécessaire de remplir le champ code gpeec dans la table de codification pour le code en question
- Nouveau code, absence de correspondance pour le code : il s'agit de la même erreur que la précédente mais en signalant que le code en question vient juste d'être rajouté dans la table de codification.

Si l'option « Fichier d'erreur allégé » n'est pas coché toutes les extractions seront mentionnés dans le compte rendu, avec marqué « Pas d'erreur dans l'enregistrement » s'il n'y a aucune erreur sur les codes de la collectivité ou de l'agent en question.

Si l'option « Recopie des codes manquants pour chaque enregistrement » est coché alors si un code est manquant pour plusieurs extractions il ne sera signalé que lors de la première.

IV - Les tables de correspondances

Afin de définir la codification propre de l'utilisateur pour l'extraction, les tables de codification sont présentes dans l'interface sous forme d'écrans faisant parti du menu « Codification ».



C'est dans un écran comme celui ci-dessus qu'il est nécessaire de remplir la codification propre correspondant à la codification CIRIL.

Sont présents 20 écrans comme celui-ci correspondant aux différentes codifications possibles, divisées en deux parties :

- Une pour les champs correspondants aux collectivités (« Codification collectivités »)
 - Code CTP de la collectivité
 - Strate, Tranche démographique

- Type de Collectivité
 - Canton
 - Commune
 - Département
 - Région
- Une pour les champs correspondants aux Agents (« Codification agents »)
- Nationalité
 - Sexe
 - Cadre emploi
 - Catégorie de l'emploi
 - Filière
 - Position actuelle
 - Type handicap
 - Situation/type de contrat
 - Grade
 - Echelon
 - Temps de travail
 - Modalité d'entrée dans la collectivité
 - Modalité de sortie de la collectivité

V - Le fichier XML

Le résultat de l'extraction sera le fichier XML correspondant, ce dernier étant correct si le compte rendu d'erreur est vide. Dans le cas contraire le fichier XML est tout de même créé mais, ce dernier n'est conforme au « XSD » que s'il ne manque aucun code obligatoire, c'est à dire qu'aucune erreur de type « Champ obligatoire mais la valeur n'est pas renseignée dans la base de données » n'est présente dans le compte rendu d'erreur.